



FONCTION  
STATUT  
SERVICE  
ENTRÉE EN EMPLOI

Agent de sécurité communautaire  
Temporaire  
Sécurité civile et communautaire  
Juin 2021

### **À PROPOS DE LA VILLE DE PRÉVOST**

La Ville de Prévost, au pied des Laurentides, se caractérise par son engagement envers le développement durable. Avec plus de 13 500 habitants, la Ville se démarque par sa forte vitalité et son dynamisme sur le plan résidentiel, commercial et industriel.

Dans ce contexte de développement, la Ville de Prévost souhaite s'adjoindre un (e) agent (e) à la sécurité communautaire. La personne choisie aura la chance de développer de nombreuses compétences en matière de sécurité communautaire, en participant au développement d'une ville en pleine expansion, entourée d'une équipe dynamique.

Sous la responsabilité du directeur général et la coordination du technicien à la sécurité civile et communautaire, l'agent de sécurité communautaire participe aux tâches définies plus bas, en plus d'apporter un support opérationnel aux autres tâches et aux membres de l'équipe.

### **NATURE DU TRAVAIL**

- ✓ Effectuer des patrouilles de nos espaces verts et veiller au respect de la réglementation municipale;
- ✓ Effectuer le suivi des requêtes citoyennes relativement à la sécurité routière;
- ✓ Fournir un support au coordonnateur aux mesures d'urgence, au besoin;
- ✓ Remplacer les brigadiers au besoin;
- ✓ Accomplir toute autres tâches connexes.

### **EXIGENCES & FORMATION REQUISE :**

- ✓ Diplôme d'études secondaires (DES);
- ✓ Formation terminée ou en cours en techniques policières ou soins préhospitaliers, un atout;
- ✓ Bonne connaissance de la Suite Microsoft Office;
- ✓ Permis de conduire valide requis.



**COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES :**

- ✓ Entregent;
- ✓ Connaître la réglementation municipale;
- ✓ Habileté en communication verbale et écrite;
- ✓ Faire preuve de vigilance et de bon jugement pour l'application de la réglementation et ce, de façon préventive.

**HORAIRE DE TRAVAIL**

La semaine de travail est de 34 heures répartie du lundi au vendredi midi. Quelques activités pourront se dérouler le samedi.

**CONDITIONS DE TRAVAIL**

La rémunération offerte est déterminée en fonction de la convention collective. Le taux horaire est inclus dans une échelle de 19.28\$ à 22.69\$.

**DATE LIMITE POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE**

Le 24 mai 2021.

POUR POSTULER : [emploi@ville.prevost.qc.ca](mailto:emploi@ville.prevost.qc.ca)

*Nous remercions les postulants pour leur intérêt; nous communiquerons uniquement avec les candidats retenus. La Ville de Prévost respecte l'équité en emploi. Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.*